

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE L'EXERCICE 2001

L'assemblée Générale Mixte s'est tenue à l'Hôpital Lariboisière, le samedi 1^{er} juin 2002, à 14 heures 30.

Pouvoirs : Sur les 206 membres votants (à la date du 31 mai 2002), 105 ont voté par courrier comme suit :

- 78 pouvoirs donnés au Président de l'Assemblée Générale
- 5 pouvoirs donnés au Dr Alain Serrie
- 5 pouvoirs donnés au Dr Jacques Meynadier
- 1 pouvoir donné au Dr Philippe Poulain
- 15 votes par correspondance
- 1 bulletin nul

Présents : 18 (dix-huit) membres étaient présents à l'Assemblée Générale :
Mme Marie Boyadjian, Dr Brigitte Champenois, Dr Xavier David, Mr Michel Diaz, Mme Patricia Fantoni, Dr Jean-Marie Farnos, Dr Francine Hirszowski, Mme Yolande Meslet, Mr Jacques Mestoudjian, Dr Jacques Meynadier, Mme Françoise Monard, Dr Philippe Poulain, Dr Gérard Robin, Dr Djea Saravane, Dr Marie-Annick Seneschal, Dr Alain Serrie, Mme Isabelle Vivet, Mr Eric Zerbini.

Quorum : Le quorum étant atteint (104 pouvoirs validés + 18 présents = 122 votants sur 206 membres), l'Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) a pu valablement se tenir sous la Présidence du Dr Alain Serrie, désigné à l'unanimité des présents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1 - Rapport moral présenté par le Dr Alain Serrie, Président

L'année 2001 a confirmé la tendance à l'élargissement des missions de notre association :

- aux soins de santé primaire :
 - ouverture de consultations
 - création d'hôpitaux de jour
 - formation de formateurs
- à la prise en charge de la souffrance, en général : tout en poursuivant nos actions relatives à la douleur des amputés des mines anti-personnel, nos missions abordent de plus en plus :
 - les soins palliatifs du cancer et du sida (et prévention du sida par la distribution de préservatifs)
 - la malnutrition

- la souffrance post-opératoire
- la prise en charge médico-psychologique de la souffrance

Par exemple :

- au Mozambique, la prise en charge des soins palliatifs du sida et de la souffrance des enfants après les inondations (village et école démolis, absence de nourriture durant plusieurs jours, etc.)
- en Arménie, la prise en charge de la souffrance des enfants abandonnés et intervention auprès de chirurgiens pour opérer des enfants ayant des becs de lièvre
- en Angola, la prise en charge de la malnutrition et de la précarité

DSF ne pouvant intervenir tous azimuts a décidé d'entrer en contact avec d'autres ONG afin de créer des partenariats pour des interventions le plus en amont possible. Ce sera le cas pour une intervention au Sri Lanka, avec Médecins Sans Frontières, pour la prise en charge de la douleur post-opératoire.

Le rapport moral est voté et adopté à l'unanimité moins 2 abstentions des membres présents et représentés.

2 - Rapport financier présenté par le Dr Jacques Meynadier, Trésorier

Le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et approuvé par le commissaire aux comptes présente :

3 813 765,24 Francs de revenus toutes catégories confondues
 2 989 228,09 Francs de dépenses toutes catégories confondues
 Soit un résultat de 824 537,15 Francs.

Le rapport financier est voté et adopté à l'unanimité moins 2 abstentions des membres présents et représentés.

3 - Perspectives 2002 présentées par les Directeurs de mission

Angola

Mise en place, avec le CICR, d'un centre de rééducation des amputés à Luanda.
 Formation des intervenants du CICR.
 Mise en place d'un diplôme de capacité douleur à Luanda.
 Extension des activités de DSF au sud-est du pays.
 Formation au traitement de la douleur à l'école d'infirmières.
 Reconnaissance officielle de DSF par le Ministère de la Justice (signature d'une convention en cours).

Arménie

Aide médico-psychologique aux enfants de la région de Gyumri.
 Formation pratique de professionnels du terrain.
 Mise en place d'un laboratoire audiovisuel.
 Ouverture d'un hôpital de jour.
 Collaboration avec le Centre de Narek et avec des institutions du pays.
 Extension de la formation à d'autres régions de l'Arménie.
 Recherche de compléments de financement afin de pérenniser les actions mises en place.
 Création d'un groupe de travail avec les expatriés de la région parisienne, pour la mise au point de la formation et la traduction des textes.

Cambodge

Création d'un local DSF à l'hôpital Calmette et recrutement d'une personne responsable des missions.

Cinq médecins travaillent actuellement pour DSF, à l'hôpital Calmette et à l'hôpital militaire.

Formation, à ce jour, de 112 formateurs (médecins et infirmiers) à Phnom Penh et en Province.

Formation de kinésithérapeutes en association avec une ONG américaine (Veteran American Foundation).

Projet de création d'un service de soins palliatifs à l'hôpital militaire (financé par l'ambassade de Chine) et traitement de la malnutrition en collaboration avec le Mozambique.

Maroc

Six modules de formation par an, dans cinq facultés.

Mozambique

Pilotage d'une campagne de prévention du sida et agrandissement du CRIC.

Soutien médico-psychologique des enfants à Chokwe (12600 passages de 500 enfants durant les 6 derniers mois).

Formation et information des enseignants.

Pérennisation de l'action par la mise au point d'un modèle reproductible.

Trente salariés travaillent actuellement pour DSF.

Tunisie

Formation de formateurs à Tunis et en Province (DESS).

Consultations Douleurs dans 3 villes (assumées essentiellement par une équipe locale).

Divers

Laos : Projet en cours d'étude à la demande de Enfance et Développement.

Sénégal : Projet ESTHER (formation à la douleur de fin de vie du Sida)

Sri Lanka : Formation à la demande de MSF (programme de prise en charge de la douleur post-opératoire, grands brûlés et douleur d'urgence).

LEDA-MED

Association, sous l'égide du Ministère de la Recherche, avec Pasteur, CNRS, CNES, MDM, etc. pour la télétransmission d'images anatomo-pathologique et évaluation de l'image reçue à distance.

Les perspectives 2002 sont votées et adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions des membres présents et représentés.

4 – Modification du Conseil d'Administration

Neuf nouveaux membres (cités ci-dessous, en caractères gras) viennent rejoindre les six membres actuels pour former le nouveau Conseil d'Administration de DSF.

Les quinze membres sont :

M. Michel Diaz – Infirmier

M. Mathieu Fantoni – Journaliste

Mme Sylvie Kauffmann – Journaliste
M. David Le Breton – Anthropologue
Mme Yolande Meslet – Infirmière
 M. Jacques Mestoudjian – Retraité (Administration)
 Dr Jacques Meynadier – Médecin (Trésorier)
Mme Françoise Monard – Responsable communication
Mme Micheline Morisi-Cosse – Kinésithérapeute
 Dr André Muller – Médecin (Formation)
 Dr Philippe Poulain – Médecin (Vice-Président)
Mme Joëlle Rivoal – Infirmière
Dr Gérard Robin - Pédopsychiatre
 Dr Alain Serrie – Médecin (Président)
 Dr Claude Thurel – Médecin (Secrétaire Général)

La modification du Conseil d'Administration est votée et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – Cotisation

Les cotisations annuelles sont modifiées comme suit :

	2002	2003
Membre actif	15 €	25 €
Membre honoraire	38 €	50 €
Membre bienfaiteur	76 €	100 €

La modification des cotisations est votée et adoptée à l'unanimité moins 2 oppositions des membres présents et représentés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

6 - Modification des statuts pour les besoins de la reconnaissance d'Utilité Publique

Seuls les modifications et ajouts sont indiqués en caractères gras.

Article 1^{er} : Dénomination – But – Durée - Siège social

DSF a pour but :

- de participer, créer ou animer toute structure dont l'une des missions, au moins, a pour objet le traitement **de la douleur et des souffrances**, quelles que soient leurs formes, leurs natures ou leurs origines,
- de participer, créer ou animer toute structure dont l'une des missions, au moins, a pour objet la recherche des procédés thérapeutiques les plus larges destinés à soigner **la douleur et les souffrances** des patients,
- de participer, créer ou animer toute structure dont l'une des missions, au moins, a pour objet la formation des personnels dans le domaine de la prise en charge **de la douleur et de la souffrance** des patients,
- de participer, créer ou animer toute structure dont l'une des missions, au moins, a pour objet la diffusion des connaissances et informations liées **à la douleur et à la souffrance**,

- et, d'une manière générale, de s'intéresser, directement ou indirectement, aux activités les plus larges touchant de près ou de loin au domaine de la douleur et de la souffrance psychique.

Article 3 : Membres de l'association - Admission

Les cotisations annuelles sont fixées par décision de l'Assemblée Générale. Elles peuvent être rachetées en versant une somme fixée forfaitairement à 20 annuités.

Article 5 : Conseil d'Administration et Bureau

L'association est administrée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre neuf membres au moins et vingt membres au plus.

Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Le Président du Bureau est de droit le Président de l'association.

Article 6 : Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart des membres de l'association.

Article 9 : Pouvoirs

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixés par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut-être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 12 : Etablissements et comités locaux

L'association peut créer des établissements et des comités locaux qui ne pourront avoir la personnalité morale.

Ils peuvent être créés par délibération du Conseil d'Administration approuvée par l'Assemblée Générale et notifiée au Préfet de Paris dans le délai de huitaine.

Les comptes de ces établissements et comités locaux seront inclus dans la comptabilité d'ensemble de l'association.

Article 13 : Dotation

La dotation comprend :

- 1° Une somme de 1000 euros constituée en valeurs placées conformément aux prescriptions de l'article suivant ;
- 2° Les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ainsi que des bois, forêts ou terrains à boisier ;
- 3° Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;
- 4° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

5° Le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association ;

6° La partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant, après affectation éventuelle à un compte de projet associatif.

Article 14 : Capitaux mobiliers

Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance.

Article 16 : Comptes annuels

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association.

Il est justifié chaque année, auprès du Préfet de Paris et du Ministre de l'Intérieur, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Les nouveaux statuts présentés sont votés et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ ET PLUS AUCUNE QUESTION N'ÉTANT FORMULÉE PAR LES MEMBRES PRÉSENTS, LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 HEURES.